

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5179>



TZR : le SNES FSU à vos côtés ; on se rencontre le 28 septembre !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - TZR -



Publication date: mercredi 14 septembre 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

TZR, la rentrée est faite, et pour la plupart, vos affectations vous sont parvenues. Nous souhaitons d'abord bon courage à toutes celles et ceux qui ont des affectations multiples, difficiles sur le plan des trajets comme sur le plan des préparations. Bon courage aussi à celles et ceux qui sont en attente d'affectation, ce qui est également très inconfortable.

Quelles que soient vos situations, n'oubliez pas de rester vigilants en ce qui concerne la date de vos arrêtés d'affectation, la date figurant doit être la date effective de réception du document et de prise de poste. Nous vous rappelant que cette date peut être déterminante pour l'attribution soit des ISSR (si votre affectation commence après le 1er septembre) ou des frais de déplacements (affectation à l'année, dès le 1er septembre).

Lorsqu'on est TZR, il faut connaître ses droits pour pouvoir se défendre. Le SNES FSU est là pour vous y aider.

Les circulaires concernant les frais de déplacements ne sont pas modifiées cette année, vous pouvez donc suivre notre document guide (<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4894>). Cependant pour les nouveaux TZr ou ceux qui souhaiteraient avoir des informations, pour tous ceux qui réalisent cette année qu'il vaut mieux connaître ses droits face à des situations qui peuvent devenir difficiles :

une réunion d'accueil des TZR aura lieu le mercredi 28 septembre

- dans le 21, à Dijon, 6 allée cardinal de Givry, à 14h30
- dans le 58, à Nevers, boulevard Pierre de Coubertin à 15h
- dans le 71, à Chalon-sur-Saône au 2, rue du Parc, à 14h30
- dans le 89 : organisation d'un chat TZR

Un stage est prévu dans les locaux dijonnais le 17 novembre 2016, vous recevrez dans notre prochaine publication le [modèle de courrier d'autorisation d'absence à déposer jusqu'au 16 octobre 2016 auprès de votre chef d'établissement](#).

L'information syndicale est un droit qu'il faut utiliser, octroyez-vous une journée d'informations et d'échanges.

Depuis la rentrée, la permanence TZR se tient le mardi dans les locaux dijonnais (6, allée cardinal de Givry) : appelez-nous, écrivez-nous, venez nous voir, un espace vous est réservé. N'hésitez pas !

A bientôt,

Véronique Dadou et Suzana Salsas